



ADEME
20, Avenue du Grésillé
BP 90406
49 004 ANGERS Cedex 01

SITES RECYLEX

SAINT LAURENT LE MINIER (30)

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA MINE DES AVINIÈRES

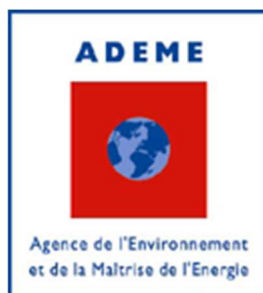
**MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
PHYTOSTABILISATION DE LA ZONE DES AVINIÈRES**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Vendredi 10/11/2017 A 15H00

DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE :
Mercredi 11/10/2017 A 14H30

Date limite d'inscription pour la visite :
Mardi 10/10/2017 A 12H00



SITES RECYLEX
SAINT LAURENT LE MINIER (30)

OBJET :

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
PHYTOSTABILISATION DE LA ZONE DES AVINIÈRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCEDURE FORMALISEE

Procédure ouverte

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Vendredi 10/11/2017 A 15H00

DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE :
Mercredi 11/10/2017 A 14H30

Date limite d'inscription pour la visite :
Mardi 10/10/2017 A 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE I : ACHETEUR PUBLIC

- I.1 – Nom et adresse officiels de l'acheteur public
- I.2 – Type d'acheteur public

ARTICLE II : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

- II.1 – Objet de la consultation
- II.2 – Accord cadre
- II.3 – Décomposition en lots
- II.4 – Type de marché
- II.5 – Marché à tranche
- II.6 – Lieu d'exécution des prestations de service
- II.7 – Durée du marché ou délai d'exécution
- II.8 – Modalité essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables

ARTICLE III : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- III.1 – Nature de la procédure de consultation suivie
- III.2 – Groupement d'entreprise
- III.3 – Variantes autorisées
- III.4 – Prestations supplémentaires éventuelles
- III.5 – Modifications de détail apportées par l'ADEME au dossier de consultation des entreprises
- III.6 – Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation des entreprises
- III.7 – Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
- III.8 – Langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation
- III.9 – Visite du site pour la préparation des offres
- III.10 – Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration
- III.11 - Indemnisation

ARTICLE IV : PRESENTATION DES OFFRES

- 1 – Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- 2 – Contenu du dossier d'offre

ARTICLE V : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE VII : REMISE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI DES DOCUMENTS ET PIECES MENTIONNEES A L'ARTICLE 51 DU DECRET N°2016-360

I. ACHETEUR PUBLIC

I.1°) Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

ADEME, Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie
20 avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 20 41 20

Représentée par sa Direction Régionale Occitanie :

ADEME
Direction Régionale Occitanie
1202 rue l'Occitane
Technoparc 3 Bât 9
31 670 LABEGE CEDEX
patrick.jacquemin@ademe.fr

I.2°) Type d'acheteur public :

Établissement public industriel et commercial régi par les dispositions des articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement et soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le règlement interne de l'ADEME est disponible sur son site internet

II. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

II.1°) Objet de la consultation

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 26 mai 2011, l'ADEME assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de mise en sécurité des sites pollués à responsables défaillants suite aux décisions prises par l'Etat qui lui confie ces interventions. Préalablement à l'intervention de l'Agence, en application du principe pollueur – payeur, l'Etat engage des actions administratives envers les responsables en vue de l'exécution des études et travaux rendus nécessaires par l'état des sites industriels. En cas de non-exécution des prescriptions ou d'insolvabilité du responsable, après accord du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'ADEME est chargée par arrêté préfectoral des interventions nécessaires.

Par Arrêté Préfectoral d'exécution de Travaux d'Office n°2016-01-001 du 11 janvier 2016 (annexe 7 2), le Préfet du Gard a saisi l'ADEME afin de réaliser des actions contribuant à réduire significativement l'exposition des populations :

- Mine des Avinières : gestion des haldes émettrices de poussières,
- Bassins 1 à 3 : gestion des résidus industriels et confortement des murs des bassins
- Hameau de la Papeterie Nord : gestion des zones impactées par les pollutions métalliques et condamnation définitive des accès aux caves des habitations par utilisation de béton armé vibrée ou (dispositif équivalent)
- Zone du Martinet : gestion des dépôts au niveau de l'entrée de la zone et de la voirie nécessaire aux travaux
- Bassins n°4 et 5 : confortement des murs
- Mas des Avinières : démolition de l'habitation et gestion des résidus industriels présents dans le jardin.

La présente consultation a pour objet de sélectionner le(s) prestataire(s) chargé(s) d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « phase conception » et « phase réalisation » pour les travaux de phytostabilisation de la zone de la mine des Avinières.

Un marché de service sera attribué à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert (article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et après avis de la commission des marchés de l'ADEME.

Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec le maître d'œuvre que l'ADEME va choisir pour concevoir et diriger l'exécution des travaux.

Le marché comporte un montant forfaitaire et un montant non forfaitaire (montant maximum prévisionnel).

II.2°) Accord Cadre

NON

II.3°) Décomposition en lots

NON

II.4°) Type de Marché

Marché de services

II.5°) Marché à tranches

oui

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme : diagnostic et essais en vue de la définition du protocole de phytostabilisation, production des semences, assistance pour les phases études préliminaires, AVP, PRO, AMT, suivi de la réalisation des travaux de phytostabilisation, réception des travaux
- Tranche optionnelle n°1 : Suivi après travaux des zones phytostabilisées pendant 2 ans.

II.6°) Lieu d'exécution des prestations de service

Commune de Saint Laurent le Minier (30).

Un plan de localisation du site est consultable dans le plan de gestion (annexe 7 1).

II.7°) Durée du marché ou délai d'exécution

Les prestations devront commencer dès la notification du marché qui devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2018.

La durée globale du marché est de 62 mois décomposés en :

- une durée de 35 mois pour la réalisation de la tranche ferme à compter de la date de notification du présent marché au titulaire, jusqu'à la réception des travaux ;
- une durée de 27 mois pour la réalisation de la tranche optionnelle n°1 à compter de la date de notification au titulaire de la décision d'affermissement de cette tranche par le pouvoir adjudicateur ;

II.8°) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables

Les prestations, objet du marché, seront financées par le budget propre de l'ADEME et seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai global de paiement de 60 jours à compter de la date de réception des factures

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.1°) Nature de la procédure de consultation suivie

Procédure formalisée - Appel d'offres ouvert

III.2°) Groupement d'entreprise

Le marché pourra être attribué à un prestataire individuel ou à un groupement.

Le cas échéant, forme imposée du groupement après attribution :

groupement conjoint avec mandataire solidaire

Ou

groupement solidaire

Motif(s) : continuité impérative des opérations au regard des objectifs à atteindre et des délais à respecter

III.3°) Variantes autorisées

non

III.4°) Prestations supplémentaires éventuelles

a) prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

non

b) prestations supplémentaires éventuelles facultatives :

oui

Toute suggestion permettant d'améliorer la qualité technique de la prestation peut être faite. Elle sera alors présentée distinctement au sein du mémoire technique et du bordereau de prix et sous la forme de prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative du candidat.

Les offres seront classées uniquement à partir de l'offre de base, sans tenir compte des PSE. Une fois que le candidat a été retenu sur la base du classement précité, si ce

candidat propose une ou plusieurs PSE intéressante(s), alors le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir celle(s) qu'il jugera utile(s).

III.5°) Modifications de détail apportées par l'ADEME au dossier de consultation des entreprises

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à aucun dédommagement.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III.6°) Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation des entreprises

Les demandes d'informations complémentaires seront soumises par écrit sur le profil d'acheteur de l'ADEME associé à la présente consultation et ouvert sur PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat).

Ces demandes devront impérativement arriver **au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres** sous peine de ne pas être traitées.

Les renseignements complémentaires seront envoyés à tous les candidats, via la plate-forme PLACE, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne sera pas fait état du nom des entreprises ayant posé les questions.

III.7°) Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

III.8°) Langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation

Français

III.9°) Visite sur site pour la préparation des offres

oui

Une visite unique du site est organisée le mercredi 11 octobre 2017 à 14h30. Elle est obligatoire pour être admis à remettre une offre.

• Conditions de participation à la visite

Les candidats confirmeront leur participation à cette visite par mail (patrick.jacquemin@ademe.fr) en retournant la fiche d'inscription jointe au présent règlement de consultation au plus tard le mardi 10 octobre 2017 à 12h.

L'ADEME se réserve le droit de limiter le nombre de représentants de chaque candidat en fonction du nombre de candidatures. Il est donc **obligatoire** de **confirmer** la participation à la visite en précisant le nombre de personnes prévues à la visite.

Compte tenu de l'état du site et pour assurer leur sécurité, les visiteurs pénétrant sur le site devront impérativement être équipés individuellement d'un casque, d'un gilet jaune et d'une paire de chaussures (ou bottes) de sécurité.

Les personnes non équipées de ces EPI de base ne seront pas autorisées à pénétrer sur le site.

Le plan d'accès au site constitue une des pièces des annexes au présent dossier.

NB : La participation à la visite sera systématiquement refusée aux candidats n'ayant pas envoyé de fiche d'inscription dans le délai.

Chaque candidat signera lors de la (des) visite(s) une fiche de présence mise à disposition par l'ADEME.

• **Objet de la visite**

Cette visite sera l'occasion pour les candidats de comprendre le contexte du site, d'évaluer les contraintes particulières d'accès au site, aux bâtiments et aux zones de travaux ainsi que les modalités d'intervention à retenir en fonction du contexte particulier de ce site.

III.10°) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Non

III.11°) Indemnisation

La participation à la présente consultation, quel qu'en soit le résultat, ne donnera pas lieu à indemnisation de la part de l'ADEME

IV. PRESENTATION DES OFFRES

IV.1) Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les pièces fournies au titre du dossier de consultation des entreprises sont les suivantes :

- 1 Règlement de consultation
- 2 Acte d'engagement et ses annexes
- 3 Cahier des charges
- 4 Cadre de plan de prévention
- 5 Projet de marché

- 6 Cadre de décomposition des prix
- 7 Annexes
 - 7 1 Plan de gestion
 - 7 2 Arrêtés préfectoraux définissant la mission de l'ADEME
 - 7 3 Planning
 - 7 4 Photos

L'utilisation du dossier de consultation est limitée à la présente consultation. Les candidats auquel le présent marché ne sera pas attribué ne pourront en aucun cas utiliser, dupliquer ou diffuser ce dossier sous quelque forme que ce soit.

IV.2) Contenu du dossier d'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre complet, en un exemplaire, comprenant les pièces suivantes :

PIECES AU TITRE DE LA CANDIDATURE

- a) Une lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants, complétée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par tous les membres du groupement ;
- b) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- d) Une liste et la description des principales prestations similaires, réalisées au cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'objet, le montant, la date et le destinataire public ou privé, ou une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations de mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage du type de ceux objets de la présente consultation.

MODE DE PRESENTATION DES REFERENCES (sur une page minimum, liste non acceptée) :

- 1. Présentation des objectifs du projet**
- 2. Description des études réalisées par le candidat**
- 3. Présentation des travaux (photos, plans)**
- 4. Autres informations (coût des travaux, calendrier, coordonnées du maître d'ouvrage, du chef de projet)**

- e) Une présentation des moyens humains et matériels dont dispose le candidat ;
- f) En cas de redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet ;
- g) En cas de groupement, chaque membre du groupement devra remettre l'ensemble des pièces b) à f) susvisées.

Les pièces a) et b) peuvent être fournies au travers d'un formulaire DC1 et les pièces c) à e) au travers d'un formulaire DC2. Ces formulaires sont disponibles sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique> .

Le candidat est autorisé à présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents définis ci-dessus.

PIECES AU TITRE DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

En 1 exemplaire papier avec complétés, signés et paraphés sur toutes les pages :

- h) l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
 - ↳ pour la décomposition du prix forfaitaire et du montant maximum prévisionnel telle que demandée dans l'acte d'engagement (Annexe 4 de l'AE), le candidat devra utiliser le tableau Excel fourni dans le dossier de consultation et créer les lignes supplémentaires nécessaires.
- i) le cahier des charges à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- j) **une proposition technique détaillée, en un exemplaire papier** et une version informatique (CDRom ou clé USB avec fichiers au format PDF ou WORD non verrouillé) qui présentera la méthode employée au regard des différentes missions décrites dans le cahier des charges.

Le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations du candidat, notamment :

A : La présentation technique détaillée et argumentée de la méthodologie et des moyens techniques que le candidat se propose de mettre en œuvre pour organiser et parvenir à l'exécution de toutes les missions décrites dans le dossier de consultation.

Seront évalués et notés dans ce cadre :

A1 : Compréhension de la problématique et la capacité du candidat à assimiler les connaissances acquises sur le site par les équipes de recherche ayant travaillé sur des programmes de recherches en matière de phytostabilisation : analyse des publications de recherche disponibles.

A2 : Diagnostic et études préliminaires : Le candidat devra préciser la méthodologie employée pour réaliser les investigations nécessaires pour pouvoir définir les essais.

A3 : Réalisation des essais: Le candidat devra préciser son approche et la méthodologie et moyens techniques qu'il compte proposer à la mise en œuvre.

A4 : Production de semences et plants: Le candidat devra préciser son approche et la méthodologie et moyens techniques qu'il compte proposer à la mise en œuvre.

A5 : Conditions de suivi en phase travaux (phase DET): Le candidat devra préciser la méthodologie et les moyens qu'il mettra en œuvre pour assurer le suivi des travaux de phytostabilisation et ensuite de suivi après travaux en tranche optionnelle.

B : Le descriptif des moyens humains et organisationnels proposés tant en phase conception qu'en phase réalisation, et ce, pour chacun des éléments de mission. Seront fournis :

B1 : Compétence des personnes associées au projet. Le candidat devra fournir le Curriculum Vitae des intervenants (fonctions et qualifications, rôles dans les prestations) ;

les justifications des compétences et expériences dans le domaine de la conception de travaux comparables à ceux à réaliser au titre du présent marché, sont particulièrement attendues ; une expérience par le chef de projet de la conduite d'un projet équivalent avec forte implication des parties prenantes est nécessaire ;

B2 : Descriptif organisationnel :

- L'organisation de l'équipe et les rôles respectifs des intervenants associés en incluant à la fois le personnel du candidat et celui de ses sous-traitants le cas échéant et la démarche pour assurer la coordination des équipes. Un organigramme viendra illustrer cette organisation.
 - Le planning détaillé de réalisation de la mission, sur la base du planning cadre présenté. Ce planning devra permettre à l'ADEME de comprendre l'organisation du candidat pour articuler les phases de caractérisations complémentaires et d'essais pilotes, permettant au final de produire un projet de travaux cohérent et faisable.
- k) **la liste des sous-traitants** que l'entreprise envisage de proposer à l'accord de l'ADEME. Cette liste devra figurer dans la proposition des prestations sous-traitées et toutes les informations utiles devront être données pour justifier de leur qualification et de leur garantie ; Le candidat fournira à l'appui un formulaire DC4 dûment rempli (formulaire DC4 disponible sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>).
- l) **Le CV détaillé du ou des intervenants mobilisés** précisant notamment :
En fonction des prestations demandées, le candidat précisera les qualifications et compétences de chaque membre de l'équipe dédiée à ce travail et pour chacun des intervenants ses références.
- m) Une **proposition financière détaillée** correspondant à la réalisation des prestations décrites dans le mémoire technique et respectant impérativement le cadre de décomposition des prix fourni en annexe 2 de l'acte d'engagement sur la base du fichier Excel fourni dans le dossier de consultation.

Les candidats veilleront à répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

V. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 A 15H00

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant **obligatoirement** les mentions :

Offre pour :

SITE RECYLEX

SAINT LAURENT LE MINIER (30)

TRAVAUX DE PHYTOSTABILISATION DE LA MINE DES AVINIÈRES

MARCHE D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

NE PAS OUVRIR

Les dossiers d'offre devront être :

- Soit déposés, contre récépissé, à l'adresse suivante :

**ADEME - Direction Villes et Territoires Durables
Service Friches Urbaines et Sites Pollués
20 avenue du Grésillé - BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01
A l'attention de Madame Muriel LE BIHAN**

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- Soit envoyés à la même adresse par lettre/colis recommandé avec avis de réception.

Les soumissionnaires restent entièrement responsables des moyens utilisés pour l'acheminement de leur dossier d'offre. En cas d'acheminement par un tiers, les soumissionnaires feront leur affaire des frais de transport et, le cas échéant, d'assurance des prestations.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

VI. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les suivants :

- Capacités techniques, professionnelles et financières.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

1. Critère n°1 : valeur technique de l'offre (60 %)

Celle-ci sera appréciée selon la qualité des réponses apportées aux demandes exprimées dans le cahier des charges par le mémoire technique du candidat, en fonction des 2 éléments d'appréciation (A et B) de l'offre, décomposés en 7 sous-critères (A1 à A5 et B1 à B2) résumés ci-dessous et détaillés § IV.2 :

	Critères	Sous-critères techniques		Pondération
A	Méthodologie et moyens techniques	A1	La compréhension de la problématique et la capacité du candidat à assimiler les connaissances acquises	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A2	Diagnostic et études préliminaires	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A3	Réalisation des essais	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A4	Production des semences et des plants	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A5	Conditions de suivi en phase travaux (phase DET)	15
B	Organisation et moyens humains	B1	Compétences des personnes associées au projet et expériences sur des projets similaires	40
B	Organisation et moyens humains	B2	Descriptif organisationnel : Organisation de l'équipe et Planning détaillé de la mission	5

Chacun des 7 sous-critères techniques sera noté sur 10 points :

- **exceptionnel : 9 - 10**
- **très bon : 7 - 8**
- **bon : 5 - 6**
- **moyen : 3 - 4**
- **médiocre : 1 - 2**
- **insuffisant : 0**

Si, sur l'ensemble des sous-critères, deux ont été jugés médiocres et ont obtenu chacun une note \leq à 2 points, ou si un des sous critères obtient la note de zéro (0), l'offre sera éliminée pour la suite de l'analyse.

Les 2 éléments d'appréciation du mémoire technique seront ensuite pondérés de la façon suivante :

- Présentation détaillée de la méthodologie et des moyens techniques : 55%
- Descriptif des moyens humains et organisationnels : 45%

La Note critère n°1 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

A = appréciation de la méthodologie et des moyens techniques calculée de la façon suivante :

$A = (A1 \times 0,1) + (A2 \times 0,1) + (A3 \times 0,1) + (A4 \times 0,1) + (A5 \times 0,15)$ avec l'appréciation de 0 à 10 pour A1, A2, A3, A4 et A5.

B = moyens humains et organisationnels calculée de la façon suivante :

$B = (B1 \times 0,40) + (B2 \times 0,05)$ avec l'appréciation de 0 à 10 pour B1 et B2

2. Critère n° 2 : prix des prestations (40%)

La note critère n°2 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

Note critère n°2 = (Montant de l'offre la plus basse X 10) / Offre analysée

Classement des offres

Le classement des offres se fera ensuite par addition des 2 notes obtenues après application des coefficients pour chaque critère. A l'issue de l'analyse, les entreprises seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'ensemble des justificatifs et documents mentionnés au paragraphe VII ci-après.

VII. REMISE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI DES DOCUMENTS ET PIÈCES MENTIONNÉES A L'ARTICLE 51 DU DÉCRET N° 2016-360

Le candidat retenu devra remettre dans un délai de 10 jours calendaires, à compter de la demande de l'ADEME (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents et pièces énumérés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est exigé du candidat retenu qu'il joigne une traduction en français des documents et pièces rédigés dans une autre langue, remis en application des dispositions de l'article 51 précité.

En application des dispositions de l'article 55 IV du décret n° 2016-360, si le candidat retenu ne peut pas produire les pièces requises dans le délai précité, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé.

ANNEXE DU REGLEMENT DE CONSULTATION

**Fiche d'inscription à la visite obligatoire du mercredi 11 octobre 2017 à 14 H 30
(à retourner à patrick.jacquemin@ademe.fr avant le 10 octobre à 12 H 00)**



ADEME
Direction Régionale Occitanie
1202 rue l'Occitane
Technoparc 3 Bât 9
31 670 LABEGE CEDEX
patrick.jacquemin@ademe.fr
0674418907

SITE RECYLEX SAINT LAURENT LE MINIER (30)

CONSULTATION : Assistance à Maîtrise d'ouvrage Phytostabilisation du site des AVINIERES à Saint Laurent Le Minier (30)

FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE - VISITE DU SITE
Confirmation par les candidats de la participation à la visite
obligatoire du
MERCREDI 11 OCTOBRE 2017 à 14H30

**A RETOURNER A PATRICK JACQUEMIN
PAR MAIL à l'adresse patrick.jacquemin@ademe.fr
AU PLUS TARD LE MARDI 10 OCTOBRE A 12H00**

La sociétésouhaite participer à la visite unique et obligatoire de la station organisée par l'ADEME le mercredi 11 octobre 2017 à 14 h 30, au lieu de rendez-vous.

Adresse :

Merci d'indiquer les personne(s) présente(s) lors de la visite :

Nom :

Tel :

Fonction :

email :.....

Nom :Tel :

Fonction :email :

Pour des questions de sécurité et d'hygiène, le port d'un casque, d'un gilet jaune et d'une paire de chaussures (ou bottes) de sécurité est indispensable.

Les personnes non équipées de ces EPI de base ne seront pas autorisées à pénétrer sur le site.

